



HONORAIRES DE VENTE

au 01.01.2025

(Taux de TVA 20%)
Honoraires Maximum

Honoraires TTC par tranche de prix net vendeur

Minimum Forfaitaire : 6 000 € T.T.C (soit 5 000 € H.T)

Les prix sont affichés nets de frais notariés, d'enregistrements et de publicité foncière.

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

Parkings et garages : forfait 2.000 € T.T.C

Transactions diverses : Viager, vente à terme, vente réméré → **Sur Devis**

TRANSACTION HABITATION

Mandat de vente

Prix de vente net vendeur	Pourcentage
0 € - 180 000 €	6,5 % T.T.C
180 001 € - 350 000 €	6 % T.T.C
350 001€ - 500 000€	5,5% T.T.C
+500 001 €	5% T.T.C

Local commercial - Fonds de commerce - Droit au bail

Prix de vente net vendeur	Pourcentage
0 € - 100 000 €	10 % T.T.C
100 001 € - 200 000 €	9 % T.T.C
200 001€ - 350 000€	8% T.T.C
+350 001 €	7% T.T.C

HONORAIRES MANDATS DE RECHERCHE

(Taux de TVA 20%)

3% TTC DU MONTANT NET VENDEUR

(Minimum 6 000 € TTC)

(honoraires Maximum)

HONORAIRES D'EXPERTISE IMMOBILIERE au 01.01.2025

(Taux de TVA 20%)

SUR DEVIS

HONORAIRES DE LOCATION au 01.01.2025

(Taux de TVA 20%)

Locaux d'habitations, mixtes, nus, meublés soumis à la loi n°86-462 du 06/07/1989 :

Les honoraires sont plafonnés à un mois de loyer Hors Charges.

(Le montant TTC imputé au locataire ne peut être supérieur à celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire).

À la charge du bailleur (Zone tendue)

- Honoraire de constitution du dossier locataire, de rédaction du bail, de recherche de locataire et de visite : 10€ TTC/m² de la surface habitable
- Honoraire d'établissement d'état des lieux : 3€ TTC/m² de la surface habitable
 - Stationnement : 100€ TTC forfaitaire
 - Honoraires d'entremise : 0 €

À la charge du locataire (Zone tendue)

- Honoraire de constitution du dossier locataire, de rédaction du bail, de recherche de locataire et de visite : 10€ TTC/m² de la surface habitable
- Honoraire d'établissement d'état des lieux: 3€ TTC/m² de la surface habitable
 - Stationnement : 100€ TTC forfaitaire

Locaux commerciaux et professionnels :

À la charge du preneur à bail :

- Négociation, rédaction de bail, état des lieux, choix du locataire : 15% HT du loyer HT/HC annuel.

À la charge du bailleur :

- Négociation, rédaction de bail, état des lieux, choix du locataire : 15% HT du loyer HT/HC annuel.

HONORAIRES DE GESTION

au 01.01.2025

7 % H.T des encaissements (loyer et charges)



HONORAIRES D'EXPERTISE IMMOBILIERE (Taux de TVA 20%)

**Honoraires TTC par typologie de biens
Des frais de déplacement
seront facturés au-delà
de 20 km de Montpellier**

APPARTEMENTS

EXPERTISE STUDIO : 300€ TTC

EXPERTISE 2 PIECES : 400€ TTC

EXPERTISE 3 PIECES : 500€ TTC

EXPERTISE 4 PIECES : 600€ TTC

EXPERTISE 5 PIECES : 700€ TTC

**EXPERTISE +5 pièces : +100€ TTC par pièce
supplémentaire**

MAISON/VILLA

EXPERTISE 1- 3 PIECES : 600 € TTC

EXPERTISE 4 PIECES : 700€ TTC

EXPERTISE 5 PIECES : 800€ TTC

EXPERTISE 6 PIECES : 900€ TTC

**EXPERTISE +6 pièces : +100€ TTC par pièce
supplémentaire**

DOMAINE/MAS

SUR DEVIS

FONDS DE COMMERCE

SUR DEVIS